

ACTIONS SOCIALES

Aides financières



Vous avez des difficultés financières ?

Le CCAS de Héric peut vous octroyer une aide financière.

Les conditions :

- Résider sur Héric depuis plus de trois mois
- Prendre RDV auprès du CCAS qui étudiera votre dossier en se basant sur l'ensemble des ressources et des charges du foyer ainsi que la composition familiale

Le CCAS de Héric n'a pas fixé de barème de ressource pour l'obtention d'aides financières, cependant, elles s'adressent prioritairement aux héricois en difficulté.

Aide alimentaire



Les conditions pour en bénéficier :

- Résider sur Héric depuis plus de trois mois
- Prendre RDV auprès du CCAS qui étudiera votre dossier en se basant sur l'ensemble des ressources et des charges du foyer ainsi que la composition familiale

Un colis est délivré, en partenariat avec la Banque Alimentaire de Nantes, une fois par mois pour une durée de 3 mois (renouvelable).

Le CCAS de Héric n'a pas fixé de barème de ressource pour l'obtention de l'aide alimentaire, cependant, elle s'adresse prioritairement aux héricois en difficulté.



La banque alimentaire organise des cours de cuisine gratuit. Les cours reprendront courant de l'année 2019. Plus d'informations auprès du service CCAS.

Coupons sports et coupons cinéma



Qu'est-ce que c'est ?

Le premier a pour but de favoriser la pratique sportive des jeunes de la commune (de 6 à 16 ans) et d'aider les familles à payer les licences.

Le second, lui, en partenariat avec le Gen'éric, a pour objectif de faciliter l'accès à la culture des administrés de la commune (à partir de 3 ans).

Comment en bénéficier ?

Prendre RDV auprès du CCAS et se munir de son attestation CAF ou MSA et du livret de famille.

(réservé aux familles ayant un quotient familial inférieur à 600€)

Aide aux jeunes



Votre adolescent (14 à 17 ans) participe à un séjour organisé par LAS OS ?

Le CCAS de Héric peut vous aider financièrement. L'aide financière est reversée directement à LAS OS.

Comment en bénéficier ?

Prendre RDV auprès du CCAS et se munir de son attestation CAF ou MSA et du livret de famille.

(réservé aux familles ayant un quotient familial inférieur à 800€)

Mutuelle solidaire



Le CCAS a pu constater que des personnes sont trop souvent, peu ou pas couvertes, par la prise en charge complémentaire de leurs soins.

Une mutuelle solidaire c'est quoi ?

C'est une complémentaire santé comme les autres, à la différence qu'elle est négociée par le CCAS pour tous les habitants de la commune, ce qui permet de bénéficier de meilleures prestations et de tarifs plus intéressants. Chaque contrat est individuel et passé entre la mutuelle et le particulier.

Permanences 2021 de la mutuelle à l'Espace Plein Ciel à Héric (uniquement sur RDV) :

jeudi 9 septembre 2021

jeudi 14 octobre 2021

mardi 9 novembre 2021

jeudi 9 décembre 2021

Vous souhaitez un RDV pour y souscrire ?

Contactez la mutuelle MCRN au 02-40-89-22-91 ou 07-87-57-33-80



Mairie d'Héric

12 rue de l'Océan
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00